



REF : Mission CNIG 2018.136
Salle Arago 10h30 – 13h30

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG DU 02 juillet 2018

Objet : Réunion de la commission *Données* du CNIG du 02/07/2018.
Thématique : État des lieux à mi-parcours

Ordre du jour :

1. GT 3D : Résultats du questionnaire et débuts du GT
2. GT GIMel : Etat des lieux et résultats de l'étude du CEREMA/Ortho littorale
3. GT DDU : Bilan et nouveau mandat. Soumission à validation du standard SCoT
4. Examen du projet de mandat pour un nouveau GT Dessertes transports de bois
5. Copernicus/CLC+ : Etat des lieux

Documents joints :

- Présentations en ligne : http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Prochaine réunion de la commission : mercredi 26 septembre 2018 à 10h30

Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	Olivier Dissard – MTES/MIG
Alix Marc – AITF/Montpellier	Pascal Lory – MTES/DGALN
Arnaud Gallais – CEREMA	Pierre Vergez – IGN CNIG
Eric Cajoly – IGN/DPC	Thierry Saffroy – IGN
Frédérique Janvier – MTES	Thomas Carrette – FCBA
Jean Marie Lejeune – MAA/DGPE	Veronique Pereira – IGN
Marc Leobet – MTES/MIG	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	18/07/2018	Les participants.	Commission Données
Validation	22/07/2018	Dominique Caillaud	Président

Compte rendu synthétique :

1) GT 3D : Résultats du questionnaire et débuts du GT

Par Louis Kaepelin (CSTB) et Eric Cajoly (IGN)

Pour plus de détails, voir sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

Le groupe de travail s'est réuni 2 fois lors du 1er semestre 2018. Une 3ème réunion est planifiée en septembre 2018 avec pour objet principal la question du BIM. Parmi la trentaine de membres actifs figurent des représentants de collectivités, d'éditeurs logiciels, d'entreprises privées, du monde des telecoms, des transports ou encore du bâtiment, ou d'autres structures publiques dont la DGFIP ainsi que plusieurs experts du BIM.

Plusieurs collectivités ont présenté la mise en œuvre de leur politique en matière d'information géographique 3D : l'approche systémique et collaborative 3DEXPERIENCECity de Rennes métropole en partenariat avec Dassault Systèmes, les principes de production et de gestion du SIG 3D de l'Eurométropole de Strasbourg, la démarche CIM to SIM de Paris-la-Défense en partenariat avec le CSTB. Des échanges ont pu avoir lieu, suite aux présentations par l'IGN, autour de la norme CityGML, du projet OGC Future Cities Pilot (interface GISBIM) et des spécifications du référentiel 3D national.

Il est ressorti des discussions que les spécifications CityGML du référentiel 3D national sont une bonne base de travail sur laquelle s'appuyer.

- ❖ Un dénominateur commun devrait permettre à tous les territoires de se doter d'une maquette minimale 3D pour créer un socle ;
- ❖ Un « guide d'utilisation selon les points de vue métiers » est envisagé pour proposer une utilisation / structuration du CityGML répondant aux différents besoins et cas d'usages.

Remarques :

- La précision des maquettes existantes est autour de 10 cm et le niveau de détail en majorité LOD 2 (toits multipans) jusqu'au LOD 3 (fenêtres).
- Les réponses au questionnaire indiquent que l'instruction des permis de construire est le principal facteur d'adoption du BIM au sein des organisations qui ont répondu (en majorité aménagement du territoire et collectivité). Ne faudrait-il pas en faire le principal cas d'utilisation pour travailler sur une approche concrète ? La commission demande à ce que des bailleurs sociaux puissent rejoindre le groupe de travail.
- L'idée d'un Géostandard d'échange 3D reposant sur le format CityGML (à distinguer du modèle) est à confirmer : à quel besoin répond-il ?
 - ⇒ 87% des répondants souhaiteraient une solution type « Géostandard 3D » qui permettrait de faciliter l'interopérabilité, de simplifier les échanges et d'améliorer la précision des données 3D.
- Le questionnaire montre un tropisme défensif du SIG qui est à contrôler, ce qui est confirmé par les échanges au sein du GT

- Le CityGML et le BIM ne sont pas opposés mais complémentaires car ils répondent à des usages et des échelles différents. Ex : Contextualiser un bâtiment BIM-IFC dans un environnement plus large (ville/quartier) ou pour raccorder ce bâtiment aux différents réseaux (voierie, énergie, eau, etc.).
⇒ *modéliser une ville entière en BIM-IFC semble inconcevable et une modélisation trop détaillée, à l'échelle du bâtiment, pourrait être contre-productive pour des applications envisagées à l'échelle de la ville ou du territoire (bruit, temps de calcul, lourdeur des données, ...)* ;
- Le BRGM sera convié à rejoindre le GT, acteur légitime des problématiques de sous-sols;
- Les éditeurs sont très attentifs au suivi du groupe. Ceux du BIM pourraient être davantage intégrés.

L'enjeu est de cerner une logique de connexion par rapport aux territoires.
Comment connecter les BIM dans un référentiel plus vaste ?

2) GT GIMeL : Etat des lieux et résultats de l'étude du CEREMA/Ortho littorale

Par Pascal Lory (MTES/DGALN)

Pour plus de détails, voir sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

La délimitation terre-mer ou trait de côte.

Les premières réflexions sur les limites terre/mer ont débuté dès 2012 avec la création du GIMeL. En 2016 la donnée trait de côte a été classée comme faisant partie des données socles. Un sous-groupe dédié a été mis en place et les premiers travaux du sous-groupe, notamment via le questionnaire réalisé en 2016, ont montré qu'il fallait au moins créer deux traits de côte : un trait de côte géomorphologique et un trait de côte dit à usage administratif.

Le trait de côte basé sur des marqueurs géomorphologiques a été produit dans le cadre de l'indicateur national d'érosion côtière. Il s'agit d'un trait délimité par photo-interprétation sur la base de l'ortho littorale notamment. Ses évolutions, ses mises à jour sont renvoyées aux travaux qui seront menés dans le cadre du Réseau National des Observatoires du Trait de Côte (RNOTC).

En octobre 2017 la rédaction des spécifications pour la production d'un trait de côte haute résolution (TCHR), dénommé PHMA, Plus Hautes Mers Astronomiques, correspondant au deuxième trait de côte identifié, a été initiée. Dans un premier temps un questionnaire a été élaboré afin de vérifier auprès des utilisateurs les besoins et usages d'un nouveau trait de côte. A l'issue de l'enquête, plusieurs besoins « métiers » ont été exprimés. Les différents retours convergent vers la création d'une limite terre-mer de référence rattachée à des limites administratives lorsque celles-ci existent (notamment les limites transversales de la mer dans les estuaires ou embouchures).

Le SHOM et l'IGN feront évoluer le projet des spécifications en intégrant certains résultats de l'enquête et affineront le chiffrage de 2017.

Il s'agit de définir clairement les besoins des utilisateurs au regard des coûts et de créer les conditions de la production du futur trait de côte PHMA.

Ortholittorale

Les principaux résultats de l'enquête ont été présentés en février 2018 au groupe GIMeL. Depuis, le rapport ainsi que les exemples d'utilisation sont diffusés sur Géolittoral. Le calendrier envisagé à ce stade est un appel d'offres ou un montage à définir d'ici la fin de l'année pour un engagement du chantier dès le printemps 2019.

De l'étude des points d'approfondissement demandés par les membres du sous-groupe, il est possible d'identifier les spécifications pour l'ortholittorale suivantes :

- Prise de vues avec hauteur d'eau inférieure à 1m par rapport aux zéro hydrographiques locaux (niveau des plus basses mer astronomique) ,
- Respect des unités spatiales et temporelles,
- Conditions anticycloniques établies depuis plus de 48h,
- Axes de vol positionnés pour travailler sur le trait de côte,
- Limitation des dévers, des ombres,
- Couverture des cultures marines,
- Levé exhaustif des îles, des îlots et cailloux éloignés du rivage continental,
- Survol des zones basses du littoral,
- Prises de vues RVB et Infrarouge,
- Résolution finale de l'ortho littorale à 50cm.

Emprise :

- Prise de vues aériennes spécifique pour la mer du Nord, Manche et Atlantique : surface de 31 400km².
- Libération des droits BD Ortho IGN sur la façade Méditerranée, Guadeloupe, Réunion, Mayotte, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon.
- En Méditerranée, il pourrait être pertinent d'intégrer certaines des spécifications du cahier des charges Ortholittorale à celui de la BD Ortho.

Les modalités d'organisation du projet sont à l'étude.

Le référentiel des ports

Ce sous-groupe a été engagé en 2018, et la première réunion s'est tenue le 29 mai. Une feuille de route a été proposée. Il s'agit de :

- Compléter le recueil des besoins,
- Réaliser une fiche descriptive des principales bases de données disponibles sur les ports à partir d'un canevas validé par le sous-groupe,
- Établir des recommandations pour produire une géoinformation sur les ports garantissant une harmonisation des données et un suivi des mises à jour.

Réglementation de la pêche maritime

Ce sous-groupe a été créé en 2018. La feuille de route comprend les points suivants :

- Analyse fonctionnelle des outils disponibles (DIRM Med, MeMN, Terra maris – CRPMEM),
- Faisabilité de spatialisation des données de réglementation nationale de la pêche de la DPMA,
- Complément du recueil de besoins par consultation des DML,
- Rédaction de recommandations pour mise en œuvre par les services gestionnaires.

3) GT DDU : Bilan & nouveau mandat. Soumission à validation du standard SCOT

Par Arnaud Gallais (CEREMA)

Pour plus de détails : http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

Suite au départ de N. Marthe-Bismuth, le GT CNIG Dématérialisation des documents d'urbanisme (GT DDU) est désormais piloté par P. Lory, conseiller de la DGALN.

Le bilan du GT CNIG DDU sur l'année 2017 fait état de :

- révision des standards d'urbanisme PLU/PLUi/CC et des consignes de saisie de métadonnées correspondantes (standards et CSMD v2017), dans un délai très contraint et en coordination avec le projet Géoportail de l'urbanisme.
- spécifications de dématérialisation des PSMV : action conditionnée par l'adoption de la légende nationale des PSMV (prévue au 2^{ème} semestre 2018) par la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture du Ministère de la Culture.
- recueil des évolutions potentielles du standard SUP v2016, et soumission à l'avis des bureaux métier, qui ont révisé leurs priorités dans la période.

Un nouveau mandat est proposé pour avis en pièce jointe pour la continuation du Groupe de travail. Il confirme la poursuite des actions suivantes:

- maintenance évolutive des standards PLU/CC et SUP et des consignes de saisie de métadonnées en fonction des évolutions du code de l'urbanisme, des besoins techniques et des besoins des utilisateurs ;
- prise en compte des PSMV (*cf. ci-dessus*) ;
- élaboration du standard SCOT simplifié au périmètre et pièces réglementaires (*action terminée, cf ci-dessous*).

Deux nouveaux axes sont proposés, à amorcer par une étude de besoins en vue de déterminer un niveau d'action:

- la « structuration du règlement d'urbanisme ». Il s'agit de proposer une structuration du règlement d'urbanisme (actuellement dématérialisé dans un unique fichier pdf disposant d'un sommaire) afin de le rendre exploitable par des logiciels et des API ;
- la « définition d'un profil urbanisme « relationnel ».

Remarques :

- Les standards suivent les évolutions du droit, c'est obligatoire
- La révision de la balise « identificateur de ressource unique » (IRU) dans les consignes de saisie de métadonnées pour les PLU s'avère nécessaire suite à certains retours d'utilisateurs. La bonne collaboration avec le groupe métadonnées de la commission Règles de mise en œuvre a permis d'optimiser cette démarche en retenant le scénario 2 proposé en Commission Animation Territoriale, correspondant aux préconisations du GT DDU du 6 juin (à savoir des mots-clés issus de thésaurus ou de registres).
- Le standard SUP 2016 est désormais en voie de stabilisation. Une évolution mineure v2016b est envisagée avant une révision du standard à plus long terme (v2019 ou 2020).
- Il faut se rapprocher des urbanistes pour les nouveaux axes de travail ainsi que des bailleurs sociaux qui sont des interlocuteurs publics accessibles à inviter.

- Attention à savoir attirer les start-up et les PME compétentes pour travailler sur la structuration du règlement d'urbanisme.

Le nouveau mandat joint au CR est donc dans un processus de validation

Présentation du projet de géostandard CNIG SCOT simplifié au périmètre et pièces réglementaires.

Le géostandard SCOT répond à l'enjeu d'intégration des SCOT dans le Géoportail de l'urbanisme, accompagnés de métadonnées INSPIRE obligatoires. Il comprend le périmètre réel du SCOT et ses pièces réglementaires associées (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, document d'orientations et d'objectifs, etc.). L'ensemble est implémenté dans une structure analogue aux géostandards CNIG d'urbanisme.

L'appel à commentaires organisé par le CNIG a été précédé d'une relecture technique par la Fédération nationale des SCOT et les Bureaux métier du Ministère. Il a généré 41 commentaires provenant de 13 contributeurs, désormais résolus.

Le projet de standard SCOT et les consignes de saisie de métadonnées associées sont validés par la Commission Données du CNIG.

Remarque globale du président à tous les groupes de travail de la Commission Données :

« Il faut veiller à ce que les résolutions de commentaires se fassent aussi avec les pourvoyeurs de commentaires et non avec les seules personnes qui ont écrit le texte initial. »

4) Examen du projet de mandat pour un nouveau GT Dessertes transports de bois

Par Thierry Saffroy et Véronique Pereira (IGN Conseil),

Pour plus de détails, voir sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

Dans le but de faciliter l'organisation du transport des bois du lieu de stockage en sortie de parcelle jusqu'aux industries de transformation, le MAA, le MTES et les organismes en charge des problématiques de transport et de transformation des bois souhaitent la création d'un standard de données portant sur les dessertes forestières. L'objectif est de définir un modèle de données répondant aux besoins de la filière en termes de recensement et de caractérisation des voies praticables pour le transport de bois, des aménagements présents et des points noirs pour la circulation. Pour cela, il est nécessaire de faire une première synthèse des travaux déjà réalisés localement par des départements ou des régions puis d'échanger, via la tenue de groupes de travail, sur le modèle proposé afin de parvenir à un modèle de données des dessertes forestières faisant consensus au sein de la filière.

Remarques :

- Dans le projet de mandat, paragraphe « Contexte » : noter « en lien avec le CNIG, le ministère en charge du transport et (...) » . Toutes les modalités

destinées au transport étant à harmoniser en DDT et DREAL, le standard de la COVADIS sur les « transports exceptionnels » doit être pris en compte.

Amendement attendu la partie Méthodologie : « Le modèle de données proposé in fine devra être cohérent avec les usages métiers (contextes d'utilisation), le standard COVADIS « transports exceptionnels » et les niveaux de précision attendus par les utilisateurs. »

- Les acteurs concernés de la DGITM doivent être invités à participer aux débats.
- Une attention particulière à la diffusion des données doit être prise en compte pour que les propriétaires n'en arrivent pas à bloquer les DFCI par risque de passages excessifs sur leurs terrains.

5) Point d'avancement sur la mise en place des produits CORINE Land Cover 2nde génération

Par Frédérique Janvier (MTES/SGDD/SDES),

Pour plus de détails, voir sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

CORINE Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique d'occupation du sol, produit sur l'ensemble de l'Europe depuis 1990. Il est le produit historique du service de surveillance des terres de Copernicus et s'inscrit pleinement dans l'appui aux politiques publiques. À cet effet, il doit évoluer pour continuer à répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, grâce à une évaluation plus précise et plus fréquente de l'occupation du sol. Pour cela, l'AEE a lancé, dès mi-2017 une démarche collaborative pour construire les spécifications des produits CLC 2nde génération (désignés par l'acronyme CLC+). Cette 2nde génération s'appuie sur deux produits socles (un produit de couverture des sols : CLC-backbone, produit par analyse automatique d'images satellite s'appuyant sur une ossature d'éléments persistants du paysage tels que les réseaux, avec le lancement d'un appel d'offres à l'automne ; un conteneur de données de couverture et d'usage du sol, alimenté en continu à partir de bases existantes du service Copernicus et de données des États Membres : CLC-Core). Deux produits finaux seront dérivés de ces données socles : CLC-legacy qui assurera la continuité de l'actuel CLC, et CLC+ qui sera une version affinée de CLC (meilleure résolution et mise à jour plus régulière).

Remarques :

- L'enjeu de concurrence entre données nationales et OSM a évolué, créant une ouverture aux 2 possibilités de fond de plan, même si la disponibilité immédiate de données OSM les avantage pour la mise en production du premier millésime du CLC-backbone. Ce choix pourra évoluer dans les versions futures du produit.
- Même s'il pourra utiliser des données OSM, le produit ne sera pas pour autant sous licence ODbL. En effet, la Commission européenne a produit une analyse juridique selon laquelle l'emploi de la seule géométrie des réseaux d'OSM, pour couvrir l'Union européenne, sans reproduire la structure de la base de données OSM, ne constitue pas « une extraction substantielle » de cette base. En cela elle ne peut être considérée comme une base dérivée sous licence ODbL.